



EN SAVOIR PLUS :

Demandez conseil à votre médecin du travail

INTRODUCTION DE PRODUITS CHIMIQUES

Vous avez commandé de nouveaux produits mais connaissez-vous leur toxicité et les précautions d'utilisation ?

CONTEXTE

15 000 nouvelles substances sont référencées chaque jour au niveau international.

SIGNES D'ALERTE

- > Vous mettez au point un nouveau process.
- > Vous trouvez un produit moins cher ou plus efficace que celui que vous utilisez actuellement.
- > Un commercial vous apporte des échantillons à tester.
- > Le fournisseur ne commercialise plus votre produit habituel et vous propose un produit de remplacement.

REPÈRES

Un produit est considéré comme dangereux si :

- > il est classé : inflammable, explosif, comburant, corrosif, irritant, nocif, toxique, sensibilisant, cancérigène, mutagène, toxique pour la reproduction, dangereux pour l'environnement ou SGH 01 à SGH 09.
- > il peut présenter un risque pour la santé et la sécurité des travailleurs.

L'étiquetage et la fiche de données de sécurité donnent des informations sur les dangers des produits.

CONDUITES À TENIR

AVANT DE COMMANDER OU D'ESSAYER UN NOUVEAU PRODUIT :

- Exigez de votre fournisseur les fiches de données de sécurité (FDS) en français et à jour de la réglementation en vigueur. Ne les confondez pas avec les fiches techniques.
- Transmettez-les à votre médecin du travail avec le listing des produits que vous utilisez. Il peut ainsi orienter son action, et vous conseiller au mieux sur les mesures préventives collectives et individuelles à adopter.
- Évitez d'introduire un produit classé cancérigène, mutagène, toxique pour la reproduction (CMR) ou un produit contenant une substance CMR.
- Pensez à mettre en place des équipements de protection collective et/ou individuelle adaptés au risque.

LORS DE L'INTRODUCTION DANS L'ENTREPRISE :

- Informez les salariés des risques des produits manipulés ainsi que des modalités d'utilisation des équipements de protection collective et/ou individuelle.
- Intégrez ces informations dans la notice de poste : aidez-vous de l'étiquetage et des FDS.

EN PRATIQUE :

- Lisez attentivement l'étiquette de vos produits avant de les manipuler. Les principaux dangers sont représentés par des pictogrammes et précisés par des mentions de danger "H" et des conseils de prudence "P".
- Consultez les FDS qui vous donnent de nombreux renseignements utiles sur :
- la composition des produits et leur éventuel danger
- les précautions de stockage et d'élimination des déchets
- le contrôle de l'exposition s'il y a lieu
- les mesures de protection collectives et individuelles à mettre en oeuvre.
- Prenez en considération les modalités de mise en oeuvre de vos produits : mélanges, chauffage, pulvérisation, etc.

